

N° 271/2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 novembre 2022

Le 15 novembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 9 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'excusés : 7

Nombre d'absent : 0

VOTES

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 5

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

Monsieur BERTHON Gérard

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Madame COENART Séverine

Monsieur LOYSEAU David

Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à CHETTAT BENATTABOU Majda

pouvoir à CHARITÉ Pierre

pouvoir à DIERZYNSKI Aurélie

pouvoir à MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à DALON Olivier

pouvoir à THIÉBAUD Dominique

pouvoir à BOUDJEKADA Ismaël

Etait absent : Néant**Madame DIERZYNSKI Aurélie** est désigné secrétaire de séance**OBJET****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La convocation du conseil a été faite le 9 novembre 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 17 novembre 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 17 novembre 2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 15 novembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 271/2022

Objet : Modification du tableau des effectifs

M. DALON :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotion interne.

Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation des services de la collectivité en cours, **il est proposé à l'assemblée l'ouverture du poste suivant au 1^{er} décembre 2022 :**

OUVERTURE DE POSTE

- **Technicien Principal 2^{ème} Classe 35H**

Le tableau des emplois des effectifs sera ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2022 :

GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la création du poste visé ci-dessus et la modification du tableau des effectifs en découlant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
Aurélie DIERZYNSKI

